



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 octobre 2008

PRESIDENT : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. François de MAZIERES, M. Olivier LÉBRUN M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Roland de HEAULME, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

Mme Véronique BANULS
M. Jean Roch GAILLET
Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA,
M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI)

Secrétaire de séance : Monsieur.Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 25 septembre 2008

Date d'affichage de la convocation : 25 septembre 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 29

N° de l'ordre du jour :

2008.10.08 : Avenant n°1 au marché de fourniture de bacs pour la collecte des déchets ménagers avec la société Plastic Omnium Systèmes Urbains.

- ☐ **M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

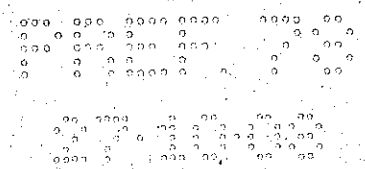
Depuis le 1^{er} Septembre 2008, Plastic Omnium Systèmes Urbains fournit à la communauté de communes Versailles Grand Parc des bacs dans le cadre d'un marché de fourniture, qui permet, si la communauté de communes en passe la commande :

- l'achat et la livraison de bacs neufs ou d'occasion et la fourniture de pièces détachées pour la réparation des bacs ;
- la mise en place et la maintenance de puces sur les bacs ;
- l'achat d'un logiciel de suivi du parc de bacs ;
- la réalisation d'enquêtes de conteneurisation.

Ce marché étant un marché à bons de commande sans minimum ni maximum imposé, les prestations sont réglées en fonction des quantités réellement mises en œuvre par application des prix unitaires figurant dans le bordereau des prix.

Or, certains bacs ou pièces détachées très spécifiques n'ont pas été prévus dans le bordereau des prix unitaires initial.

Ainsi, il est proposé par avenant d'ajouter les prix unitaires suivants :



Fourniture de bacs supplémentaires

	Prix unitaire (€ HT/m3)
Fourniture d'un bac roulant à 2 roues non operculé verrouillé	199.45
Fourniture d'un bac roulant à 4 roues non operculé verrouillé	243.79

Il est en effet intéressant de pouvoir proposer aux commerçants assujettis à la redevance spéciale de disposer de bacs fermés.

Fourniture de pièces détachées

	Prix unitaire (€ HT)
Fourniture d'une roue à nez pour bacs roulants à 2 roues	6.70
Fourniture d'une serrure pour bacs roulants operculés	19.50
Fourniture d'un timon d'attelage renforcé	100.00

Le montant total estimatif du marché, d'une durée de 4 ans, est inchangé. Il est estimé à 3 802 425.32 € HT.

D'autre part, la formule de révision prévue initialement comportait l'indice N 3600 (prix des matières plastiques). Aujourd'hui disparu, il est proposé de substituer à cet indice celui des produits en matière plastique nommé M 10.

Par souci de compatibilité informatique avec le titulaire du marché, il est également proposé de modifier la rédaction de la formule de révision. Cette modification a pour effet de remplacer les proportions exprimées en fraction par des chiffres à 2 décimales (1/3 est remplacé par 0.33 ou 0.34), afin de conserver l'équilibre initial de la formule :

$$P_n = P_0 (0.15 + 0.85 * (0.34 * ICHTTS_n / ICHTTS_0 + 0.33 * M_{10}_n / M_{10}_0 + 0.33 * FsD1_n / FsD1_0))$$

Dans laquelle :

P_n = prix révisé hors taxe

P_0 = prix initial du marché H.T

ICHTTS : valeur de l'indice "cout horaire de travail tous salariés confondus, dans les services aux entreprises"

M 10 : prix des produits en matières plastiques (identifiant : EF 46-00)

FsD1 : valeur de l'indice des "frais et service s divers modèle de révision n°1"

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes de l'avenant n° 1 relatif à l'ajout de prix unitaires pour le marché de fourniture de bacs pour la collecte des déchets ménagers sur la communauté de communes Versailles Grand Parc avec Plastic Omnium Systèmes Urbains (marché n° 812 156) ;*
- 2) *approuve les termes de l'avenant n°1 relatif à la modification de la formule de révision ;*
- 3) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à intervenir et tout document s'y rapportant;*
- 4) *dit que les crédits sont inscrits au budget 2008 de la communauté de communes Versailles Grand Parc comme suit :*

- les dépenses de fourniture et de livraison de bacs à l'article «2188 Autres immobilisations corporelles» ;
- les dépenses de fourniture et de livraison de pièces détachées à l'article «6156 Maintenance ».

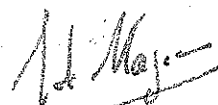
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le président



François de MAZIERES
Maire de Versailles

0000 0000 0000 0000 0000 00
0000 0000 0000 0000 0000 00
0000 0000 0000 0000 0000 00
0000 0000 0000 0000 0000 00

0000 0000 0000 0000 0000 00
0000 0000 0000 0000 0000 00
0000 0000 0000 0000 0000 00